

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 / Nombre et durée

La SAS Re-Sources Jura met à disposition du client désigné ci-dessus le gîte complet, ainsi que l'accès aux parties communes composées de 2 halls, 1 salle à manger, 1 cuisine professionnelle, 1 salle d'eau avec 3 douches, 1 douche individuelle, 3 sanitaires, ainsi qu'1 aire de stationnement et de jeux (2 000 m²), ces dernières en bonne entente avec les habitants du village.

Article 2 / Heure d'arrivée et de départ

Le client doit se présenter le jour précisé lors de sa réservation, au plus tôt à 16 h 00 et, au plus tard à 19 h 30. Le client préviendra impérativement par courriel à re-sources-jura@outlook.fr (ou par téléphone au 07 88 43 67 76) si, par la force des choses, il était contraint d'arriver après ce créneau horaire. **L'heure de départ est fixée à 12 h 00 au plus tard.**

Article 3 / Capacité d'accueil

La capacité d'accueil du gîte ne peut excéder 30 personnes, tant pour le couchage que pour les repas. Le client s'engage personnellement à respecter cette obligation.

Article 4 / Caution, taxe, arrhes...

Sauf mention complémentaire, le client réserve le gîte complet en gestion libre. La taxe de séjour de 0,56 € par adulte et par jour sera à ajuster en fonction du nombre de nuitées adultes réalisées.

Article 5 / Acompte

Un acompte correspondant à 30 % de la totalité du séjour est à fournir dans les 30 jours suivant l'envoi de la convention par Re-Sources Jura, soit par chèque, soit par virement bancaire. La réservation devient ferme à réception de ce document signé et de l'acompte équivalent à la totalité du séjour. Par le règlement de l'acompte, le client confirme son accord plein et entier avec les présentes conditions générales. Tant que le versement de l'acompte n'est pas effectué, la réservation n'est pas confirmée et que, en conséquence, nous nous réservons le droit de récupérer les chambres. Sans confirmation dans les 30 jours, la proposition sera caduque.

Article 6 / Annulation du séjour par le client

En cas d'annulation de la location par le client avant le début du séjour, il sera dû une indemnité fixée de la façon suivante :

- Avant 90 jours, **l'acompte sera reversé, moins 49€** pour frais de gestion.
- À moins de **90 jours avant le séjour, l'acompte sera transformé en avoir à utiliser dans l'année** ou sera reversé à 50%, avec un minimum de 49€ pour frais de gestion.
- À moins de **30 jours avant le séjour, l'acompte sera conservé sans possibilité de le transformer en avoir.**
- À moins de 8 jours avant le séjour, le règlement total des prestations réservées est dû (hébergement, restauration, activités...).

Toute arrivée retardée, tout départ anticipé, toute absence en cours de séjour ne seront pas déduits ou remboursés, sauf si nous arrivons à relouer le gîte de manière équivalente.

Toute modification de cette convention n'est possible qu'après l'accord de la SAS Re-Resources Jura et peut entraîner des frais supplémentaires.

Tout cas de force majeure reconnu comme tel par la jurisprudence des cours et tribunaux français suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques et chaque partie supporte la charge des frais qui en découlent.

Article 7 / Règlement du solde de l'hébergement

Le solde du séjour comprenant les éventuels petits-déjeuners supplémentaires, dîners et location sur place sera à régler avant le départ des lieux, à l'initiative du client.

Article 8 / Dégradation et nettoyage

Nous demandons au client de signaler toute dégradation, perte d'objet ou de matériel constatée à l'occasion du départ. Les hôtes s'engagent à laisser le gîte dans un état propre et correct.

Article 9 / Règles de vie et conditions diverses

Les hôtes s'engagent à respecter les prescriptions suivantes :

- Nous mettons à disposition des alèzes de matelas, des oreillers ou traversins avec une housse de protection, ainsi qu'une couette et sa housse. Les locataires doivent apporter des draps **de dessous et de dessus, des taies d'oreillers, ou des sacs de couchage.**
- Interdiction de fumer dans les locaux.
- Ne pas utiliser d'appareil de chauffage indépendant.
- Toute **sonorisation est interdite à l'intérieur comme à l'extérieur** du bâtiment. Le silence à l'extérieur du gîte s'impose impérativement à partir de 22 heures.
- L'attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.
- Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans les étages.

Article 10 / Modification des conditions de location

Les présentes conditions de location sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de location sont réputés acquis aussitôt l'acompte versé.

Article 11 / Loi informatique et liberté

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Article 12 / Mesures spécial Covid-19

Le report sans frais est possible une fois dans un délai de 12 mois pour toute réservation effectuée à partir du 1^{er} janvier 2021 **en cas de confinement national jusqu'à 8 jours avant** la date **d'arrivée.**